

Longueuil, le 2 septembre 2011

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Nouvelle Autoroute 30 CJV S.E.N.C.
21025, autoroute Transcanadienne
Sainte-Anne-de-Bellevue (Québec) H9X 3R2

N/Réf. : 7430-16-01-0927704
400854411

Objet : A30 / Tronçon 2B – Travaux de terrassement de l'autoroute 530

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 20 décembre 2010, reçue le 22 décembre 2010 et complétée le 2 septembre 2011, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Terrassement et élargissement de l'autoroute 530 entre l'échangeur de la route 201 et la voie ferrée du CN, sur une longueur de 1 225 m. Les travaux comprennent la réfection de la voie nord existante et la construction de la voie sud, incluant entre autres le décapage, l'excavation des fossés et la construction de l'infrastructure et du pavage. Dans le secteur où le fossé de drainage passe dans la zone de déchets de l'ancien canal de Beauharnois, il sera étanchéisé à l'aide d'une géomembrane recouverte d'argile brune.

Le projet sera situé sur une partie des lots 102, 105, 106 et 1275 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile et sur une partie des lots 1, 181, 184, 185, 186, 189 et 190 du cadastre de la paroisse de Saint-Timothée, dans la ville de Salaberry-de-Valleyfield, municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry.


Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Demande de certificat d'autorisation, datée du 20 décembre 2010, signée par Éric Olivier, biologiste pour le Groupe S.M. International inc.;
- Plans n^{os} S03-CH-A530-D-25-61 (7/24), D-25-62 (8/24), D-25-63 (9/24), D-25-64 (10/24), D-25-65 (11/24), D-28-62 (13/24) et D-28-66 (17/24), révisés le 4 février 2011, signés et scellés par Simon Owen, ingénieur pour la firme de consultants ARUP;
- Lettre au MDDEP, datée du 31 août 2011, signée par Jose Luis Conesa, directeur de projet de réalisation pour Nouvelle Autoroute 30 CJV S.E.N.C.;
- Informations complémentaires, transmises le 2 septembre 2011 par Jean-Luc Poey, directeur environnement pour Nouvelle Autoroute 30 CJV S.E.N.C.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,


PP/NT/nt

Pierre Paquin
Directeur régional
de l'analyse et de l'expertise
de l'Estrie et de la Montérégie